

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 2 MARS 2012

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Les Conseillers présents : M. POUGET-CHABROLLE, Maire - MM. SEPTIER et HAMON, adjoints – Mme BRUN – MM. SETTI et FOULHOUX – Mmes FAYOLLE et BERNARD.

Les conseillers absents : Mmes MOTTIN et LIGER.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 JANVIER 2012.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 Janvier 2012, est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Information du Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal (Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- T2 : Départ d'Elisa PELLET, le 31 Janvier 2012.
- T3 : Départ de Thierry ROCHETTE, le 29 Février 2012.
- T3 : Arrivée de Jacques MESLIN, le 1^{er} Mars 2012.

3. COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 :

M. le Maire présente les comptes de gestion 2011 du budget communal, de l'assainissement, du CCAS, de la section d'Ailloux et autres et de la section de la Fontanne la Guesle, dressés par M. le receveur municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2011.

M. le Maire présente les comptes administratifs 2011 des 5 budgets, qui retracent les opérations de l'exercice 2011.

Le Conseil, présidé par M. SEPTIER Maurice, approuve, à l'unanimité, ces comptes administratifs.

4. AFFECTATION DES RESULTATS :

Il est ensuite décidé d'affecter l'**excédent de fonctionnement du budget communal d'un montant de 113 990.67 €** au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 71 784.92 € et au report à nouveau créditeur pour 42 205.75 €.

L'excédent de fonctionnement du budget assainissement, d'un montant de 2 457.22 € est affecté au report à nouveau créditeur pour 2 457.22 €.

5. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subventions présentées par diverses associations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement de subventions aux associations suivantes :

	Pour mémoire budget précédent	Propositions de l'ordonnateur	Vote du Conseil Municipal
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE	3 814.00	3 837.00	3 837.00
- A.D.M.R.	150.00	150.00	150.00
- Auzelloise	500.00	500.00	500.00
- Cie sapeurs pompiers de Cunlhat	350.00	350.00	350.00
- Collège de Cunlhat voyage scolaire (75€ x 1 élève)	225.00	75.00	75.00
- Collège de Saint Amant voyage scolaire (75€ x 1 élève)	0.00	75.00	75.00
- Comité d'organisation concours agricole de Tours-sur-Meymont-	50.00	50.00	50.00
- Comité de lutte contre le cancer	100.00	100.00	100.00
- Comité des fêtes	330.00	430.00	430.00
- Coopérative école publique Cunlhat voyage scolaire (46 € x 26 élèves)	1 196.00	1 196.00	1 196.00
- Coopérative école publique Henri Pourrat Ambert voyage scolaire (46 € x 2 élèves)	92.00	92.00	92.00
- Groupement de défenses contre les ennemis des cultures	100.00	100.00	100.00
- Maison de l'alimentation d'Ambert	50.00	50.00	50.00
- Mission Locale du Livradois-Forez (PAIO)	421.00	419.00	419.00
- Oeuvre pupille enseignement public	50.00	50.00	50.00
- Pétanque auzelloise	0.00	100.00	100.00
- Société de chasse d'Auzelles	100.00	100.00	100.00

6. COUPES DE BOIS ET TRAVAUX DANS LES SECTIONS 2012.

Suite à la réunion sur ce sujet, des Maires de l'arrondissement, le 6 Février, Monsieur la Maire propose au Conseil de ne pas voter les coupes et les travaux prévus en 2012 pour les sections. Le Conseil Municipal approuve cette position.

Il n'y aura que les coupes prévues en 2011 et non réalisées en 2011, qui se feront en 2012 (deux coupes à Ailloux, une coupe à la Fontanne-la Guesle et une coupe à Vindiolet).

Concernant les travaux, il n'y aura des travaux que pour la section d'Ailloux. Car ils sont liés aux deux coupes vendues cette année (coupes de bois façonné vendues bord de route).

7. DIVERS :

- Un WC handicapé va être installé dans les WC publics de la place de l'église.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 21 heures.

Affiché à la porte de la Mairie, le 6 Mars 2012.

Le Maire,

Paul POUGET-CHABROLLE.